



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 26 juin 2019

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, le très haut débit public est un succès notamment grâce aux salariés en insertion

Ce mercredi 26 juin, à l'occasion de son comité syndical, le Syndicat mixte La Fibre Numérique 59 62 a organisé la signature de la Charte Emploi-Formation-Insertion par son délégataire, M. Eric JAMMARON, Président de THD 59 62 – CAP FIBRE et les élus du Syndicat, le Président, M. Christophe COULON et les Vice-Présidents, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, conseillère départementale du Pas-de-Calais, et M. Luc MONNET, Conseiller départemental du Nord.

Alors que le réseau public de fibre optique dans le Nord et le Pas-de-Calais est toujours sur la première marche du podium des Réseaux d'Initiative Publique en France, les chiffres continuent leur progression à la vitesse de la fibre ! Le cap des **200 000 prises éligibles** vient d'être dépassé et le **100^{ème} nœud de raccordement optique** sera installé ce 3 juillet.

Ce succès est celui de tous ceux qui travaillent, au quotidien, sur le réseau, notamment les personnes en contrat d'insertion.

L'ensemble des acteurs de l'insertion et de la formation, engagés dans l'animation de la clause sociale relative aux déploiements publics de la fibre optique dans le Nord et le Pas-de-Calais, étaient réunis pour **mettre l'accent sur le volet INSERTION de la délégation de service public** qui cadre les déploiements publics de la fibre optique : **375 000 heures d'insertion à réaliser en 5 ans !**

Cet objectif ambitieux a nécessité une organisation mais surtout une **concertation entre les très nombreux acteurs engagés dans les 2 départements**, au premier rang desquels les 40 entreprises concernées (groupement Axione et sous-traitants), les partenaires emploi-insertion (associations intermédiaires, missions-locales, entreprises d'insertion, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, ...), les organismes prescripteurs que sont les collectivités financeurs (Région Hauts de France, Départements du Nord et du Pas-de-Calais) et les organismes de formation (AFPA, ACTIF, GRETA, ...).

2 guichets uniques ont été identifiés et missionnés pour faciliter les échanges entre tous et mettre en relation les demandeurs d'emploi et les entreprises :

- Pour le Département du Pas-de-Calais : Artois Emploi Entreprise,
- Pour le Département du Nord : La Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes.

La Charte Emploi-Formation-Insertion constitue, elle, un **outil de travail essentiel, au quotidien, pour les professionnels de la clause sociale agissant dans le cadre des déploiements publics de la fibre optique en Nord-Pas de Calais**. Elle permet d'avoir des pratiques communes, quel que soit le département ou l'acteur de l'insertion.

Fruit d'un travail de 2 années, elle a été rédigée par les membres des comités insertion et formation, animés par la Fibre Numérique 59 62 qui se sont réunis tous les mois pour rédiger les règles de comptabilisation des heures d'insertion et de formation des différents publics éligibles à la clause, engagés par Axione et ses sous-traitants.

A date, environ 800 personnes travaillent sur les déploiements, dont **10 % en insertion**.

Une quarantaine d'entreprises sont concernées, dont 27 accueillent des personnes éligibles à la clause sociale. Deux d'entre elles, AA TELECOM (59) et RESEEELEC (62), sont venues apporter leur témoignage lors de la signature.

Christophe COULON, Président du Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais numérique :

« Le Réseau d'Initiative Publique du Nord – Pas de Calais est le plus ambitieux de France. En termes de calendrier, l'objectif 100% fibre a été avancé à 2021. Depuis début 2018, il a pris la première place nationale des RIP de France, en termes de nombre de prises déployées par trimestre (40.000). Ce succès est rendu possible par l'implication et la mobilisation de tous. Notamment, nous comptons depuis le début des travaux 193 personnes, qui, chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes ou travailleurs handicapés, ont participé et participent encore à cette belle aventure ! »

A propos de CAP FIBRE :

Cap Fibre est la marque de la société THD 59 62 créée par Axione, filiale du Groupe Bouygues Construction. Axione est un acteur majeur de l'aménagement numérique et un partenaire engagé du Plan France Très Haut Débit. Dans le cadre des réseaux d'initiative publique portés par les collectivités territoriales, Axione conçoit, construit, finance et opère les infrastructures numériques mutualisées de nouvelle génération.

<http://www.axione.fr>

<http://www.capfibre.fr>

A propos de La Fibre Numérique 59-62 :

La Fibre Numérique 59/62 est un Syndicat mixte créé par la Région et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais pour mettre en œuvre le déploiement de la fibre optique dans les zones rurales des départements du Nord et du Pas-de-Calais (1153 communes), là où les opérateurs privés n'ont pas manifesté leur intention d'investir en propre.

Pour la part « collectivités territoriales », ce projet dont l'objectif est 100% fibre en 2021, est financé à 40% par la Région, 40% par les Départements et 20% par les Intercommunalités.

Contacts presse :

Axione : communication@axione.fr

CAP FIBRE : s.lobez@axione.fr

La Fibre Numérique 59-62 : contact@lafibrenumerique5962.fr

